6939 : résumé

Le projet de loi a pour objet l’adaptation de la loi modifiée du 15 juin 2004 portant réorga­nisation de l’Administration des bâtiments publics aux dispositions introduites par les lois relatives à la réforme dans la Fonction publique, qui ont une influence non négligeable sur les dispositions concernant le cadre de son personnel. En effet, il est manifeste que certains articles de la loi organique font double emploi ou font obstacle à l’implémentation des textes des lois de la réforme de la Fonction publique et des règlements d’exé­cution y relatifs. Les adaptations proposées du projet de loi ont ainsi pour but :

* de donner à l’Administration des bâtiments publics la possibilité d’avoir recours à des carrières autres que celles de l’architecte et de l’ingénieur afin qu’elle puisse recruter des agents relevant des différentes professions du domaine de la construction, ainsi que du management technique et administratif ;
* d’établir une hiérarchie bien structurée au sein du groupe de traitement A1 scientifique et technique qui permet la mise en œuvre des dispositions concernant la majoration pour les responsa­bilités particulières prévues par les lois du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les condi­tions et modalités d’avancement des fonctionnaires de l’Etat et déterminant le régime et les indemnités des employés de l’Etat.